

Vivre à Baracé



Actions et informations municipales



Chers administrés,

Cette année 2015 s'annonce décisive quant à l'avenir de la Commune au sein d'une intercommunalité.

Un projet de loi vise à renforcer les intercommunalités. Ces dernières devront être plus grandes, 20 000 habitants au lieu de 5 000 actuellement. La constitution de Communautés de Communes de plus de 20 000 habitants s'inscrit dans la perspective de créer deux grands niveaux d'intervention locale : le niveau intercommunal et le niveau régional, et tout cela mis en place pour le 1^{er} janvier 2017.

Afin que ces opérations soient terminées au 31 décembre 2016, le projet de loi met en place une procédure dérogatoire au droit commun qui permet au Préfet de créer, modifier le périmètre ou fusionner toute intercommunalité. Pour ne pas en arriver là, il est nécessaire, dès aujourd'hui, de travailler avec nos Communautés de Communes voisines : Portes de L'Anjou, du Loir, et du Haut Anjou.

De nombreuses réunions en perspective pour le conseil municipal qui sera appelé à défendre au mieux les intérêts de la Commune.

Je souhaite à toutes et à tous de passer une très bonne année 2015.

Le Maire,
Daniel LE GOUIC

COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie - Urbanisme :

Georges CARRELET, responsable,
Alain MERLET,
Jean-Claude BOUTIN,
Stéphane GADET.

Bâtiment-Salle des Fêtes-Cimetière :

Alain MERLET, responsable,
Georges CARRELET,
Christine RICHARD,
Tania LANGLAIS,
Alain MERLET,
Jean-Claude BOUTIN.

Finance-Artisanat-Commerce :

Jean-Baptiste RICHARD, responsable,
Georges CARRELET,
Christine RICHARD,
Martine WASSE.

Information-Loisirs-Tourisme :

Christine RICHARD, responsable,
Tania LANGLAIS,
Séverine LEBEAU,
Jean-Baptiste RICHARD.

Agriculture-Bois et Forêt :

Jean-Claude BOUTIN, responsable,
Alain MERLET,
Véronique BEAUFILS,
Stéphane GADET.

Centre Communal d'Action Sociale :

Daniel LEGOUIC,
Christine RICHARD,
Jean-Baptiste RICHARD,
Martine WASSE,
Véronique BEAUFILS.

VOS AGENTS MUNICIPAUX



Véronique BOISSONNET,
secrétaire de Mairie.



Isabelle MANCEAU,
Agent d'entretien.



Thierry PENSIVY,
Agent d'entretien.

MAIRIE de BARACÉ

HORAIRE D'OUVERTURE : Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h.

☎ 02.41.76.93.66

📠 02.41.76.99.28

mairie.barace@wanadoo.fr

Maire	: Daniel LE GOUIC
1^{er} Adjoint	: Georges CARRELET
2^{ème} Adjoint	: Christine RICHARD
Secrétaire	: Véronique BOISSONNET

NAISSANCES



POIROUT Giovanny	18 janvier
CLAVREUL Manon	08 février
POUTEAU Mathieu	14 février
NICOT Martin	23 février
BEUGER Roxane	09 mars
PAVIOT Léni	29 avril
ROUSSEAU GASNIER Mathéo	08 mai
RAHMANI Soan	02 juin
LE FAOU Ewen	03 juin
BOIGNÉ Ilan	26 octobre
CORNÉ ALIX Mila	19 décembre

MARIAGES

MOLINA Mohamed et ELBERT Mélissa
CHAPRON Guillaume et LIEURY Véronique
THOMAS Stéphane et DUPONT Marielle

14 juin
27 juillet
09 août



DÉCÈS



BEUPÈRE Antoinette	04 janvier
BOISSONNET Simonne	07 février
SEGUIN Jeannine	17 février
MOLARD Bozéna	21 février
VOGT Aimée	05 mars
BOTTEAU Bernard	05 novembre
PATURAUD Marie-Thérèse	05 décembre

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Le mot du Maire, Commissions communales,
vos agents municipaux, infos Mairie

État Civil, sommaire

ACTIONS MUNICIPALES

Tarifs 2015- 2016

Le « 1985 », Side-car Occasion

Assainissement, Ordures Ménagères

SICTOM

Urbanisme

Voirie, Bâtiments

Repas des Aînés, Commémorations,
Bibliothèque

Recensement Citoyens Obligatoire

Réunions Conseil Municipal

CADRE DE VIE

CCLS, Projet de Regroupement Territorial

Accueil de Loisirs, Cap 'Ados

Escale

Transports scolaires, SNCF, TAD,
Covoiturage 49

Infos Diverses

Services aux personnes

Infos Diverses

VIE ASSOCIATIVE

Manifestations 2015

Comité des Fêtes,
Club des Retraités Baracéens

Livres et Loisirs

Village Fleuri, Noël Baracéen

Moto-club: Les Taldures

Perce-Neige

Sporting Club HLB

Donneurs de Sang

Les Gaules du Loir

Jo Racing Club

Arbre Bleu

D'hier à Aujourd'hui

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

Habitants de Baracé* du samedi matin au dimanche 20 heures

- petite salle et cuisine 220 €
- grande salle et cuisine 350 €
- toutes les salles et cuisine 450 €

NOUVEAU : Une seule location, à ce tarif, par an et par foyer Baracéen.
Ce tarif ne sera plus accordé aux descendants et ascendants.

Après 20 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 70 € sera demandée.

Location hors commune du samedi matin au dimanche 17 heures

- petite salle et cuisine 320 €
- grande salle et cuisine 560 €
- toutes les salles et cuisine 750 €

Après 17 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 100 € sera demandée.

Le paiement de la location se fait à la remise des clefs et la caution de 850 € est rendue après avoir procédé à l'état des lieux.

Du lundi au vendredi, $\frac{1}{2}$ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

CONCESSION CIMETIÈRE , COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR

Le 11 septembre 2012, la mairie a procédé à la constatation de l'état d'abandon de 55 tombes, qui se termine le 12 septembre 2015.

La liste des tombes concernées est affichée à la mairie et au cimetière communal.

Le règlement du Cimetière, du Columbarium et du Jardin du souvenir a été effectué, il est consultable en Mairie et affiché au cimetière.

La municipalité a réalisé un caveau provisoire.



Les tarifs pour 2015 sont :

Jardin du souvenir : 30 € pour la dispersion des cendres

Emplacement Caveau :
15 ans : 69 €
30 ans : 90 €
50 ans : 129 €

Columbarium :
15 ans : 300 €
30 ans : 450 €
50 ans : 600 €



TARIFS 2015 LOYERS COMMUNAUX

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les loyers pour 2015 :

Logement 12 rue de la Mairie : 550 €/mois
Location champ de Grohier : 150 €/an
Café/épicerie : 400 €/mois
Jardin : 30 €/an

TARIFS 2015 PHOTOCOPIES

Pour les particuliers :

Format A4 noir et blanc	: 0,20 €	Format A4 couleur	: 0,50 €
Format A3 noir et blanc	: 0,40 €	Format A3 couleur	: 1,00 €

Pour les Associations locales :

Format A4 noir et blanc	: 0,10 €	Format A4 couleur	: 0,20 €
Format A3 noir et blanc	: 0,20 €	Format A3 couleur	: 0,40 €

Votre commerce multi-services est heureux de vous accueillir depuis le 3 janvier.

Inauguration le 17 janvier

Le 1985, vous convie, à partir de 18h00, à partager un moment de convivialité autour d'un verre de Sangria.
Nous souhaitons vous y voir nombreux.

Le 1985 accueille, le point Relais-Poste, un dépôt de pain et viennoiseries, sauf jour de fermeture, un baby-foot.
Des plats à emporter le vendredi soir et samedi, avec frites maison.

Ouverture du Mardi au Dimanche de 6h30 à 13h30 et 16h00 à 20h00.
Fermeture le Lundi.

Tél: 02 41 32 57 04

Dates à retenir, repas sur réservation:

Samedi 14 février : Repas St Valentin
Samedi 21 mars : Repas du Printemps
Samedi 20 juin : Fête de la Musique
Samedi 18 juillet : Repas d'Été
Samedi 22 août : Repas aoûtien
Samedi 10 octobre : Repas de l'Automne



SIDE-CAR OCCASION

Présentation de l'entreprise en quelques lignes...

Créée en 2004, Side-car occasion est spécialisée comme son nom l'indique dans le Side-car et tout ce qui l'entoure.

La société s'est diversifiée dans le domaine de la compétition, de la vente de pièces et d'accessoires side-car.

Notre but est d'aider tous les Side-caristes anciens ou novices à trouver le Side-car, l'équipement, le montage, le conseil qu'ils recherchent ...

SIDE-CAR OCCASION vous accueillera dans ses nouveaux bâtiments le Mardi 6 Janvier 2015 à Baracé dans la Zone Artisanale des Groèches.

A bientôt dans votre commune...



Thierry Moreau et Maud Langlais



**L'inauguration du magasin aura lieu le
Samedi 31 Janvier 2015
de 9h00 à 17h00**

Redevance annuelle : Part fixe : 63,14 € HT

Part variable : 1,61 € HT du m³ d'eau consommé

Participation Financement Assainissement Collectif (PFAC) : 2 233 € (sans TVA)

Frais de branchement : ≤ 7 mètres linéaires = 1 831 € HT

> 7 mètres linéaires = 188,12 € HT par ml supplémentaires.

Contrôle de conformité et contrôle branchement : 131 € TTC

Débouchage réseau suite à non entretien siphon ou tabouret disconnecteur ou regard en privé : 62,88 € HT

Branchement clandestin—pénalité : 2 746,38 € HT

Pour tous renseignements complémentaires, joindre la CCLS au 02.41.37.56.79.

ORDURES MÉNAGÈRES 2015

Chaque usager doit être muni d'une carte nominative pour accéder aux déchèteries du SICTOM Loir et Sarthe (Châteauneuf, Durtal, Seiches, et Tiercé).

Cette carte vous donne droit à un nombre de 18 entrées comprises dans votre redevance Ordures Ménagères.

Vous n'avez pas encore votre carte ?

Il suffit de demander le formulaire auprès de votre Mairie et de retourner ce document au SICTOM Loir et Sarthe —103 rue Charles Darwin - 49125 TIERCE
Email : sictom-ls@wanadoo.fr

N'oubliez pas de joindre à votre demande :

Une copie de votre dernière redevance Ordures Ménagères

Pour les nouveaux arrivants : un justificatif de votre domicile (facture EDF, téléphone,...)

Vous recevrez votre carte par courrier, dans un délai d'une semaine.

Vous n'avez plus de passage ?

A votre demande et sur expédition de votre paiement au service du SICTOM Loir et Sarthe, votre carte peut être rechargée 2 fois l'année (forfait de 6 € donnant droit à 4 entrées). Au-delà de ces 8 entrées, chaque entrée supplémentaire est tarifée 3 €.

En cas de perte, vous devez faire une nouvelle demande de carte d'accès auprès du SICTOM par courrier en indiquant vos coordonnées et en joignant un chèque de 5 € à l'ordre du Trésor Public.

Déchèteries :

Tiercé : 02.41.42.13.51

Durtal : 02.41.69.01.10

Châteauneuf : 02.41.33.92.08

Seiches : 02.41.76.40.34

Horaires d'ouverture :

du 1er mars au 31 octobre

Lundi et samedi de 9h à 12h
et de 14h à 18h30

Mardi au vendredi de 14h à 18h30

du 1er novembre au 28 février

Lundi et samedi de 9h à 12h
et 14h à 18h

Mardi au vendredi de 14h à 18h30



MONTANT DE LA REDEVANCE INCITATIVE 2015

Résidences principales :

Part Fixe 2015 : 90,60 €

Part variable 2014 : 36,30 €

Remise 2015 : 0.5% de remise par palier de présentation sous 52, c'est-à-dire une REOM Maximale sans remise pour 52 présentations, et une remise maximale de 13 % sur la part variable pour 26 présentations ou moins du conteneur ordures ménagères en 2015.

Résidences secondaires :

Idem particuliers avec dotation libre c'est-à-dire que chaque occupant de résidence secondaire peut choisir le volume de conteneurs qui convient à ses besoins. La facturation sera en fonction du volume équivalent personne, mais sans l'écêtement à 5 personnes, en fonction de la grille suivante :

80 litres → équivalent à 2 personnes

120 litres → équivalent à 3 personnes

180 litres → équivalent à 5 personnes

240 litres → équivalent à 7 personnes

360 litres → équivalent à 9 personnes

Editorial

95% d'entre vous déclarent, lors des enquêtes de satisfaction, trier régulièrement.

Le tonnage trié est excellent : plus de 100 kg par an et par habitant. Par ailleurs, le tonnage ordures ménagères a diminué de moitié (cf. tableau 1).

L'incidence du tri est triple :

1.- incidence économique :

la baisse du tonnage des ordures ménagères (7 800 T/an depuis 2000) entraîne une diminution de la facture de traitement à l'Usine de Valorisation Énergétique de Lasse de 590 000 €/an.

Les recettes liées à la vente des matériaux (Eco-Emballages + filières), diminuées de la facture de tri (Paprec), s'élèvent à 645 000 €/an. Le tri permet donc une **économie globale annuelle de 1 235 000 €** qui diminue la redevance annuelle de 62 € par foyer.

2.- incidence environnementale de la collecte sélective

sur notre territoire avec la préservation des ressources naturelles (cf. tableau n° 2).

3.- incidence sociale :

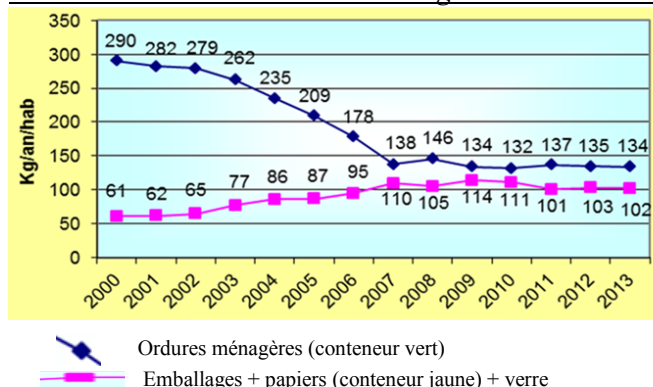
le tonnage trié sur le SICTOM a contribué à créer 86 emplois (collecte, tri, transport, traitement ...) sur l'ensemble des filières au niveau national.

Il faut donc continuer à trier mais améliorer la qualité du tri car les erreurs sont encore trop nombreuses : **24 % d'erreurs de tri** qui nous coûtent cher.

Nous comptons donc sur vous pour améliorer le geste de tri et nous vous en remercions par avance.

André SEGUIN, Président

● *Tableau n° 1 : Evolution du tonnage collecté 2000 - 2013*



Tonnage total (en tonnes)	2002	2013	Différence
Ordures ménagères	14 500	6 700	- 7 800
Tri	3 050	5 100	+ 2 050

La différence provient essentiellement du compostage et d'une augmentation du tonnage en déchèterie

● *Tableau n° 2 : incidence environnementale du tri sur le SICTOM. (Exemples)*

2013	Verre	Plastiques	Acier / Aluminium	Cartons / Tétrapack
Il a été recyclé : (en tonnes)	2 189 t	255 t	173 t : acier 6,88 t : alu	205 t : cartons 42 t : tétrapack
Recyclés en l'équivalent de plus de : (exemples indicatifs)	4 679 596 nouvelles bouteilles de verre de 75 cl	184 875 couettes ou 462 188 Pulls polaires	248 voitures et 2 022 vélos	3 382 500 boîtes à œufs et 233 450 rouleaux de papier cadeau

Erreurs de tri

Le podium des erreurs dans le conteneur jaune

Plastiques hors bouteilles / flacons :

films, sachets, barquettes, pots yaourt

Emballages avec restes alimentaires

Matières imbriquées les unes dans les autres :
Ex : carton dans boîte de conserve

Ces déchets ne doivent pas être jetés dans le conteneur jaune

Les trieurs retrouvent également beaucoup de textiles dans le contenu des bacs jaunes. Pour mémoire, **tous les textiles** (vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie), y compris déchirés, usés ou abîmés **mais propres doivent être déposés en déchèterie** dans les conteneurs appropriés

Si vous avez un doute, déposez vos déchets dans le conteneur vert ordures ménagères.

Nouvelle adresse et horaires du SICTOM

103 rue Charles Darwin à TIERCE (sortie de Tiercé en direction de Montreuil sur Loir)
Tél. 02 41 37 56 89

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30
sauf le vendredi à 16h30 - **Fermé le mardi matin**

www.sictomls.fr

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 a réformé le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme en créant notamment les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui remplacent les anciens Schémas Directeurs.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un projet de territoire élaboré par les élus locaux, guidés par une véritable réflexion stratégique à une échelle plus large que celle des communes ou des intercommunalités : le SCoT traduit des choix visant à mieux vivre ensemble et dessine un modèle de développement pour notre territoire à l'horizon 2030.

C'est aussi un outil juridique pour mettre en cohérence les nombreuses politiques de développement urbain menées à des échelles communales ou intercommunales ; ainsi, tous les documents d'urbanisme et d'aménagement réglementant le territoire doivent être compatibles avec lui : Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, opérations d'aménagement, Programmes Locaux de l'Habitat,

Pourquoi ce document est-il si important ? Quels sont les enjeux ?

Les enjeux du SCoT sont importants car ils doivent nous obliger à nous projeter à quinze ans sur l'organisation de notre territoire. A titre d'exemple, il va falloir gérer le Foncier, l'urbanisme, les services et les déplacements tout en tenant compte d'une gestion durable de l'environnement.

Le Pays est la structure idéale pour mener cette réflexion car c'est ce projet qui permettra de fixer les priorités et gérer au mieux les contrats territoriaux (soutiens financiers de l'Europe, l'Etat, la Région et du Département).

PERMIS de CONSTRUIRE :

BARAT-MARCHAND Elise : Annexe
MORIN Janine : Préau
SCI MOREAU-LANGLAIS : Extension bâtiment
CLAVREUL Cédric : Extension bâtiment agricole
MERLET Alain : Abri piscine

Délai d'instruction : 2 mois

DÉCLARATION PRÉALABLE :

BEAUPÈRE Hubert : Division
RICHARD Jean-Baptiste : Vélux
LOURS Loïc : Panneaux photovoltaïques
COMMUNE : Modification de façade
PELTIER Guy : Véranda
ARNOULT Yves : Division

Délai d'instruction : 1 mois

Les demandes doivent être déposées en 3 exemplaires à la Mairie de la commune où se situe le terrain, ou adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Toutes les demandes de la commune sont instruites par la DDT d'Angers.
Tél : 02.41.86.64.64

Objectifs du SCOT (de 2012 non réactualisé)

	Objectifs de production de logements (2007-2025)	Objectif annuel de construction
Tiercé	598	33
Pôles d'équilibre	Soit 69 %	Soit 69 %
Étriché	180	10
Pôles urbains secondaires	Soit 21 %	Soit 21 %
Baracé	36	2
Cheffes	54	3
Bourg ruraux	Soit 10 %	Soit 10 %
CC LOIR ET SARTHE	968	48
PAYS DES VALLÉES D'ANJOU	7134	396

	Logement à construire à l'horizon 2025	Logements construits depuis 2007	Potentiel total de renouvellement urbain dans l'enveloppe urbaine (ha)
Tiercé	598	85	11.1
Pôles d'équilibre	598	85	11.1
Étriché	180	41	0.7
Pôles urbains secondaires	180	41	0.7
Baracé	36	35	1.4
Cheffes	54	60	0.9
Bourg ruraux	90	95	2.3
CC LOIR ET SARTHE	868	221	14.1

D'après les objectifs du SCOT

Données des Communes

Bonjour ,

En tant que responsable de la voirie de notre commune, je souhaite commencer l'année par une nouvelle plutôt rassurante. Notre réseau se porte bien et n'engendre pas de grosses dépenses, et ce, grâce au travail de nos anciens, et de notre commission qui essaie de trouver des solutions à moindre coût. Il faut dire aussi que la Communauté de Communes nous aide énormément en nous apportant des solutions techniques et financières afin de réaliser des travaux judicieux à des prix compétitifs.

Nous avons également écouté nos concitoyens qui se plaignent de la vitesse excessive dans la traversée de Bourg. Aussi, dès cette année, nous allons engager des travaux de ralentissement à l'entrée du Village côté Durtal. Un autre projet est en cours pour l'arrivée par Tiercé. Mais il faut savoir que nous ne sommes pas libres de tout décider car cette route est départementale et donc régie par le Conseil Général (Agence Technique Départementale de Baugé). Après les avoir rencontrés, nous sommes en train, avec les ingénieurs de la Com-Com, de préparer un projet qui devrait satisfaire toutes les parties. L'exercice n'est pas si simple car, de peur de répéter, il faut aussi prendre en compte l'énorme baisse de dotation de l' État qui réduit notre marche de manœuvre. Mais nous sommes pugnaces et nous avons le souci de vous satisfaire.

La commission Voirie se joint à moi pour vous souhaiter une très Bonne Année 2015.

Georges CARRELET,
Responsable Voirie .

TRAVAUX 2015

- Virage salle des Fêtes
- Carrefour route de Missoudun/RD 68
- Carrefour chemin de la Motte/rue St Aubin
- Chemin de Vieilleville
- Aménagement entrée de bourg



PLANNING BALAYAGE - ANNEE 2015

JANVIER	FEVRIER
Vendredi 09	Vendredi 06

Le planning complet vous sera communiqué ultérieurement.

Il est impératif que vos véhicules ne stationnent pas Place de l'Eglise, rue de la Mairie, rue des Ecoles, rue de Vieilleville, Lotissement Les Fresnières et Les Vallons du Loir, ces jours-là.

BÂTIMENTS

Bonjour,

Dans un soucis d'amélioration des bâtiments mis à disposition de la population, quelques travaux seront réalisés à la salle des fêtes, en effet il est prévu le remplacement de la double porte du SAS d'entrée par une porte battante qui devrait permettre un meilleur fonctionnement du système de climatisation qui équipe la salle.

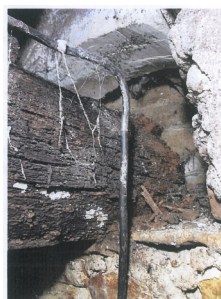
La porte de service de la petite salle sera également remplacée.

Au cours de l'année 2014, il a été réalisé, par le personnel communal d'importants travaux à l'ancienne boulangerie, afin de la transformer en maison d'habitation pour une famille de 4/5 personnes.

Ces travaux arrivent maintenant à terme et la commission est tout à fait satisfaite du résultat obtenu.

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine bâti, la Commune a procédé à la vente de l'ancienne épicerie, ainsi que du logement de l'ancienne poste et a acheté le garage contigu à la Salle St Julien.

Dans le courant de l'année 2015, nous allons devoir mettre en œuvre des travaux de réparation assez importants dans le clocher de l'Eglise. En effet, la poutre principale qui supporte l'ensemble des cloches présente une usure très importante, nous sommes à ce jour en attente de devis afin de définir les travaux à réaliser.



Alain MERLET.

Poutre du Beffroi de
l'Eglise



Comme chaque année, le repas des aînés constitue un temps fort . C'est donc dans la salle Lino Ventura que les élus accueillent avec un plaisir non dissimulé les nombreux participants. Rien ne manquait pour que la fête soit belle et pour que ce moment de convivialité soit savouré pleinement. Que souhaiter de mieux que se retrouver l'an prochain ! Pas moins de 31 convives ont répondu présents , pour partager des instants chaleureux. En effet, partager un repas c'est aussi l'occasion pour les participants et, pour les élus de se rencontrer, de resserrer les liens existants, d'en tisser de nouveaux .

COMMÉMORATIONS



Commémoration du 8 mai

En collaboration avec l'Association des anciens combattants, la commune organise un rassemblement au cimetière communal pour la commémoration du 8 mai et du 11 novembre, suivi d'un vin d'honneur. L'année 2014 marque les célébrations du centenaire de la Première Guerre mondiale qui se poursuivront jusqu'en 2018.



Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre 2014 constitue le point d'orgue de l'année d'ouverture du Centenaire de la première guerre mondiale. Lors de ce 96e anniversaire de l'armistice de 1918, la France rend hommage à ceux qui, hier, sont morts au champ d'honneur et honore la mémoire, plus récente, des militaires tués en opérations extérieures. Héritiers des Poilus de 1914, nos soldats font vivre au présent les valeurs que leurs aînés ont porté sur tous les fronts de la Grande Guerre : le courage et la volonté, la fraternité d'armes, le sens du devoir et du bien commun.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque séduit des lecteurs de plus en plus nombreux.

La bibliothèque n'est plus envisagée comme un simple lieu de prêt de livres mais plutôt comme un lieu de rencontre et d'ouverture.

Celle-ci est ouverte tous les samedis de 10h30 à 11h30, sauf jours fériés.

Il y a des livres pour tous les âges et surtout pour tous les goûts, avec une large collection de documents variés, régulièrement étoffée.

Vous pouvez emprunter:

- des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des biographies, des livres pour enfants, adolescents et adultes.
- des livres de cuisine, de bricolage, de jardinage,
- des livres en anglais.

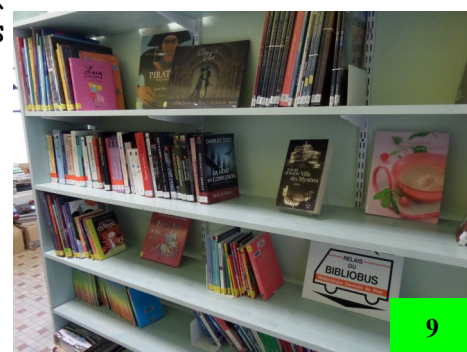
Une partie du fonds est renouvelée tous les 6 mois par la bibliothèque départementale de prêt, le Biblio-Pôle.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous.

Nous vous donnons rendez-vous pour vous faire découvrir de nombreux ouvrages, ou bien juste pour tenir des permanences et nous remercions toutes les personnes qui nous font don d'ouvrages.

Cotisation : 5 € par personne, 12 € par famille.

Responsable Bibliothèque : Christine RICHARD.



La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté .

François Mauriac



ÉTABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD OUEST
CENTRE DU SERVICE NATIONAL D'ANGERS

Le recensement citoyen obligatoire

Que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant**. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP, etc.

Qui ? Tous les garçons et filles de nationalité française âgés de 16 ans.

Pourquoi ? Pour être enregistré et permettre sa convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Comment ? À la Mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille.



Après avoir procédé à votre recensement, vous devez accomplir, sur un site militaire, une *journée défense et citoyenneté (JDC)*.

Contenu de la journée:

- *Présentation de la défense nationale,
- *Sensibilisation au civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français,
- *Tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française,
- *Présentation des différentes formes d'engagement : volontariat pour l'insertion, service civique, volontariat dans les armées, réserve opérationnelle, réserve citoyenne, métiers civils et militaires de la défense,
- *Sensibilisation au secourisme,
- *Information sur le don de sang, de gamètes ou d'organe, et sur la possibilité de s'inscrire au registre national des refus.



Pour plus d'informations, contactez directement
le Centre du Service National d'Angers :

- Pour les départements du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Vendée et de l'Indre et Loire : ☎ 02 44 01 20 50

csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Réunion du 30 janvier :

Loyer café/épicerie : Au vu des grandes difficultés de ce commerce et afin de le maintenir, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'exonérer « le Baracéen » de loyer du 01/01/2014 au 30/04/2014.

Convention 2014 SPA : le montant de cette année est de 142,92 euros.

Bâtiments : ancienne boulangerie : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transformer le local commercial en logement d'habitation.

Ancienne épicerie : Le conseil municipal a décidé de la vendre 50 000 € net vendeur.

Contrat CAE : recrutement d'un CAE (pris en charge à 80% par l'Etat) pour les fonctions d'agent d'entretien à temps complet pour un an à compter du 17/02/2014.

Convention entretien des émissaires agricoles : convention pour 2 ans pour l'entretien des émissaires agricoles pour 71,60 €/h en 2014 et 72,30 €/h en 2015.

Répartition des différentes tâches élague/fauchage : création de groupements de commande et mutualisation pour certains travaux.

Réunion du 27 février :

Assurances statutaires : le conseil décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 01/01/2015.

Convention prestation de service : convention avec Monsieur Chassagneux pour un passage supplémentaire d'élague pou 1 255,80 € à sa charge.

Révision des statut de la CCLS : les principaux changements concernant l'adresse du siège social, le développement économique, tourisme, enfance/jeunesse, aménagement de l'espace, assainissement.

Taux 2014 des impôts locaux : les taux ont été maintenus pour 2014 : TH = 14,16% ; TFB = 21,14 % ; TFNB = 37,00%.

Subventions 2014 : voir bulletin de juin 2014

Réunion du 20 mars :

Modification des statuts du SIAEP : adhésion de nouvelles communes.

Compte de gestion et compte administratif 2013 : votés à l'unanimité.

Affectation des résultats 2013 : votée à l'unanimité.

Budget Primitif 2014 : voté à l'unanimité.

Réunion du 28 mars :

Election du Maire et des Adjoints.

Ont été élus : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, 1^{er} Adjoint et Christine RICHARD, 2^{ème} Adjoint.

Réunion du 10 avril :

Indemnités de fonction des élus : 100% pour le Maire et les Adjoints.

Délégation du conseil municipal au Maire : le conseil a délégué un certain nombre de compétences au Maire.

Fixation du nombre de Membre du CCAS :

4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire.

Election des représentants du conseil municipal au sein du CCAS : ont été élus : Christine Richard, Jean-Baptiste Richard, Martine Wasse et Véronique BEAUFILS.

Délégués au sein des commissions communales, des commissions de la CCLS et aux structures intercommunales : voir bulletin de juin 2014.

Devis travaux boulangerie : pour les travaux de chauffage, plomberie et électricité, le conseil a retenu l'entreprise SACEP pour 17 518,04 € TTC.

Loyer café/épicerie : 200 €/mois à compter du 01/05/2014.

Réunion du 22 mai :

Convention avec le CDG : La commune adhère au Centre de Gestion pour l'élaboration des bulletins de payes.

Contrat de souscription CA Certificat : abonnement au certificat électronique pour la télétransmission des actes.

Vente de l'ancienne épicerie : le conseil municipal décide de vendre l'ancienne épicerie au prix de 41 000 € net vendeur à Monsieur Renier Philippe.

Terrain cimetière : le conseil municipal est favorable pour acquérir le terrain jouxtant le cimetière.

Membres des impôts : élaboration de la liste.

Réunion du 17 juillet :

Rapport 2013 du SIAEP : accepté à l'unanimité.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables : loyers dus par le P'tit Pétrin s'élevant à 1 050 €.

Modification des statuts de la CCLS : compétence Temps d'Activités Périscolaires.

Convention formation des agents communaux : formation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques facturée 120 €/agent.

Groupement de commande voirie : prestation, fourniture matériel, location, maintenance, étude de voirie, réseaux divers et terrain et gros travaux de voirie.

Travaux voirie 2015 : virage salle des fêtes, carrefour route de Missoudun/RD68, carrefour chemin de la Motte/rue St Aubin, chemin de Vieilleville, aménagement entrée de bourg.

Vente trancheuse à pain : le conseil municipal a vendu la trancheuse à pain 200 €.

Achat de livres : le conseil municipal dé-

cide d'acheter des livres d'occasion pour 100 €.

Matériel informatique : acquisition d'un rétroprojecteur et d'un ordinateur portable pour environ 1 000 €.

Terrain : le conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles B n°901 et 902 appartenant aux conjoints Ventura pour la somme de 12 000 € acte en main.

Contrat de maintenance Horis : le contrat de maintenance pour l'entretien du matériel de cuisine à la salle sera reconduit pour 376,80 € TTC.

Réunion du 09 octobre :

Participation fonds de solidarité pour le logement : Pour cette année, la participation de la commune sera de 153,08 €.

Passage au PES V2 : la commune s'est engagée dans le processus de dématérialisation des échanges avec la trésorerie, obligatoire à partir du 01/01/2015.

Taxe d'Aménagement : le taux de la Taxe d'Aménagement passera de 2% à 2,5% à partir du 01/01/2015 et la commune a décidé d'exonérer les abris de jardin de cette taxe.

Indemnité perceuteur : le conseil municipal a décidé d'octroyer une indemnité de conseil au taux de 100% à Monsieur Jacquemin.

Rapport annuel 2013 du SICTOM : le rapport est accepté à l'unanimité.

Travaux voirie : le conseil municipal a décidé par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de buser un fossé (38m) aux Petites Landes entre chez Monsieur Gilbert et Madame Fortin pour 2 979,60 € TTC.

Aménagement de voirie : l'aménagement de l'entrée du bourg est à l'étude : la commune souhaiterait mettre un Stop lorsqu'on vient de Tiercé et des chicanes lorsqu'on vient de Huillé. La circulation de la rue de la Motte et de la rue du Baron est aussi en cours de réflexion.

Travaux église : L'audit réalisé à l'église a permis de déterminer les travaux qui devraient être réalisés d'urgence, à savoir, le beffroi, les cloches et l'échelle. Le devis s'élève à 22 052 € HT et nous pourrions avoir une subvention du conseil général.

Commerce : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une personne est intéressée pour reprendre le café et l'épicerie.

Logements communaux : pour faire suite à la demande de Monsieur Dehoux qui souhaite acquérir le logement de la poste et nous vendre son garage, la commune a fait estimer le tout par une agence et le notaire de Durtal. L'agence estime le logement entre 74 000 € et 78 000 € et le garage entre 12 000 € et 15 000 €. Me Maradan estime le logement entre 80 000 € et 85 000 € et le garage entre 5 000 € et 6 000 €. Le conseil municipal propose donc de vendre 80 000 € le logement et d'acheter le garage 5 000 €.

Réunion du 20 novembre :

Bâtiments communaux : la commission bâtiment s'est réunie le 29/10 pour débattre sur le logement de la boulangerie (conditions de location), sur l'offre reçue pour la vente du logement de la poste et sur des travaux à réaliser à la salle des fêtes. Ces propositions ont été soumises aux conseillers.

Logement de la boulangerie : Monsieur le Maire propose de le louer à compter du 01/12/2014 pour 550 €/mois avec certaines obligations qui seront précisées dans le bail qu'il signera auprès de Me Maradan. Après un vote à bulletin secret, le conseil municipal accepte sa proposition par 7 voix POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION.

Reprise du commerce : La société « Le 1985 » représentée par Monsieur Moreau Pierre reprendra le fonds de commerce du café et de l'épicerie à compter du 01/12/2014 moyennant un loyer de 400 €/mois.

Logement de la poste : Monsieur Dehoux Mathieu et Mademoiselle Brisset Anne nous ont fait parvenir une offre de 78 000 € pour l'achat du logement et 7 000 € pour la vente du garage. Cette offre a été acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

Cimetière : Mise en place d'un caveau provisoire.

Voirie : Le conseil général propose de mettre 2 chicanes à l'entrée du bourg du côté de Huillé mais surtout pas de STOP du côté de Tiercé.

Reprise éclairage public Les Vallons du Loir : Le conseil municipal demande au SIEM de reprendre l'éclairage public du lotissement.

Classement de voirie : Nous avons réalisé une mise à jour du tableau de classement des voies communales.

Indemnité frais d'électricité : Le Comité des Fêtes nous rembourse 20 € pour des frais d'électricité consommée lors du vide-grenier.

Contrat d'assurance groupe : Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le CDG pour l'assurance du personnel.

Réunion du 18 décembre :

Logement de la poste : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Garage : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer pour l'achat du garage.

Congrès des Maires : remboursement des frais du congrès à Christine Richard.

Reprise réseau eau potable Les Vallons du Loir : Le conseil demande au SIAEP de reprendre le réseau d'eau potable du lotissement.

Tarifs 2016 Espace Lino Ventura : voir p 3

Tarifs 2015 concessions cimetière, columbarium et jardin du souvenir : voir p 3

Tarifs 2015 loyers communaux : voir p 3

Tarifs 2015 photocopies : voir p 3

Nouveau siège de la Communauté de Communes Loir et Sarthe :

Les services de la Communauté de Communes Loir et Sarthe vous accueillent maintenant à Tiercé, au 103 rue Charles Darwin (direction Montreuil s/Loir).

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Du lundi au jeudi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30 sauf le vendredi à 16h30
Fermé le mardi matin

Le numéro du standard est le suivant : 02 41 37 56 89

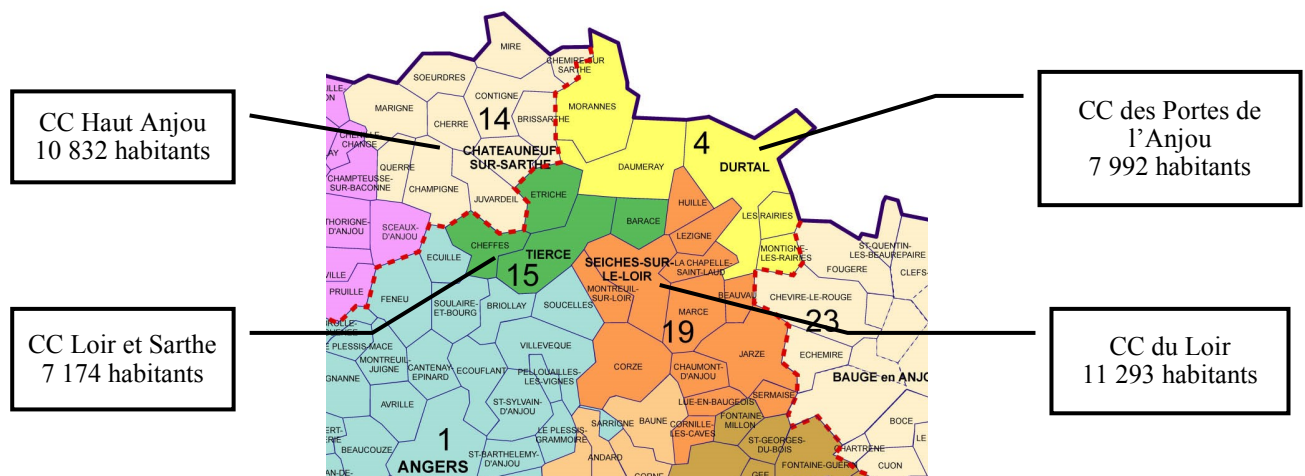
Les autres numéros téléphoniques ainsi que les mails restent inchangés.



PROJET DE REGROUPEMENT TERRITORIAL

Il est prévu que le seuil de population minimale des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou Communauté de Communes passe de 5 000 à 20 000 habitants avant le 31 décembre 2016. A ce jour, cette nouvelle mesure concerne les 3/4 des EPCI. Pour sa mise en œuvre, les Préfets seront dotés de pouvoirs étendus pour créer, modifier le périmètre ou fusionner des EPCI, ainsi que pour dissoudre des syndicats de communes ou syndicats mixtes, jusqu'à la date butoir du 31 décembre 2016.

C'est pourquoi notre territoire réfléchit à un regroupement avec les Communautés de Communes voisines, afin que ce regroupement soit volontaire et non contraint.



CC LOIR ET SARTHE

2 hypothèses :

- Loir et Sarthe + Portes de l'Anjou + Loir + éventuellement Haut Anjou
⇒ Pôle Métropolitain
- Grande intercommunalité Nord/ Est Anjou

CC Des PORTES DE L'ANJOU

- Réflexion peu avancée
- Pas favorable à une grande intercommunalité Nord Est Anjou
- Plutôt favorable à une fusion à 3 :
- Loir et Sarthe, Loir, voire à 4 avec Haut Anjou
- Pôle métropolitain ??

CC du LOIR

- Accord pour fusion avec Loir et Sarthe, Portes de l'Anjou et éventuellement Haut Anjou
⇒ Si maintien dans le pôle métropolitain
- Pas d'accord pour adhérer à la future Communauté urbaine Angers
- Pas d'accord pour une grande intercommunalité Nord/Est Anjou

CC HAUT ANJOU

2 hypothèses :

- Segréen
- 2 ou à 4
 - Portes de l'Anjou
 - Loir
 - Loir et Sarthe

À périmètre constant dans les 2 cas ?

A chaque période, un panel d'activités diverses et variées est proposé, des séjours sont organisés l'été.

A Tiercé, deux lieux d'accueil différents selon l'âge

- 3 - 6 ans : au restaurant scolaire
- 7 - 12 ans : au centre social

Les enfants sont accueillis de 9h à 17h

- les mercredis à la journée ou 1/2 journée avec ou sans repas
- les vacances scolaires à la journée,
- garderie possible le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 19h (Garderie payante seulement à partir de 18h)



Inscription obligatoire :

La 1ère inscription doit se faire obligatoirement : Communauté de Communes Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin à Tiercé

Tél 02 41 37 56 70 - Fax : 02 41 37 56 87, puis possibilité, en un clic : claire.thibaud@loir-sarthe.fr

Les inscriptions seront closes :

- pour les mercredis : le lundi précédent à 17h00
- pour les petites vacances ; pour chacune des semaines ; le mardi précédent à 10h00
- pour les grandes vacances ; pour chacune des semaines ; le mardi précédent à 10h00

Tarifs suivant le quotient familial

Réduction

- 5 % sur la totalité de la facture si 2 enfants
- 10 % sur la totalité de la facture si 3 enfants
- 15 % sur la totalité de la facture si plus de 3 enfants

Majoration : 25 % pour les familles extérieures à la C.C.L.S.



CAP'ADOS: Les 11-17 ans

Tu as entre 11 et 17 ans, Cap'Ados te propose à chaque période de vacances des temps d'animation, des temps d'échange...sur l'ensemble des communes du territoire (Baracé, Cheffes, Etriché et Tiercé). Des activités sportives, ateliers créatifs, culinaires, sorties, grands jeux, soirées à thème ...et séjours en été sont proposés par l'équipe tout en tenant compte des attentes des jeunes.

Le programme des activités est finalisé avec les jeunes chaque lundi à 11h. Il est diffusé avant chaque période de vacances dans les collèges, sur le site de la Communauté de Communes Loir et Sarthe et par mail aux familles.

Inscris-toi à l'activité que tu souhaites avec tes amis un ou plusieurs après-midi. Une navette gratuite te permet de participer aux activités sur les autres communes.

Inscription préalable souhaitée afin d'organiser les navettes et les activités qui ont un nombre de places limitées.

Tarifs : varie selon l'activité et le quotient familial et s'il y a sortie pour un après-midi ou journée. Forfait à la semaine (entre 3 et 5 jours de présence)

Majoration : 25 % pour les familles extérieures à la C.C.L.S.

Pour la pratique du kayak, le test anti-panique ou d'aisance aquatique est obligatoire. Test à passer en piscine.

Renseignement auprès de Valérie : 02 41 37 52 94 ou 06 87 86 99 05
ou par mail cap-ados-ccls@orange.fr

Nos objectifs : **répondre à vos besoins de personnel occasionnels ou réguliers**

↳ Accueil et mise en situation de travail des demandeurs d'emploi

↳ Accompagnement professionnel du public

Pour les particuliers

- Ménage, repassage
- Nettoyage de vitres, courses
- Garde d'enfants de + 3 ans
- Jardinage, tonte, taille de haies
- Manutention simple (ex : ranger du bois)

Pour les professionnels, collectivités, associations

- Manutentions diverses
- Nettoyage de locaux, bureaux ...
- Entretien des espaces verts
- Encadrement de cantine, accueil de loisirs
- Travaux saisonniers : plantation, récolte



VOS AVANTAGES

- ❖ **réduction d'impôts de 50 %** sur les emplois familiaux (suivant la législation en vigueur), une attestation annuelle est délivrée. *
 - ❖ paiement avec **CESU préfinancé** par votre employeur *
 - ❖ **AUCUNE démarche administrative** : ESCALE Le fait à votre place
 - ❖ le salarié est **couvert en cas d'accident de travail**
 - ❖ **pas de frais d'inscription** ni de dossier à régler
 - ❖ **vous participez à l'insertion professionnelle** des demandeurs d'emploi
- * pour les particuliers seulement

VOTRE ENGAGEMENT

- ❖ signer un contrat de mise à disposition
- ❖ donner les consignes au salarié
- ❖ fournir le matériel et équipement de sécurité nécessaire
- ❖ avoir une assurance responsabilité civile
- ❖ régler votre facture dès réception

Les atouts pour les demandeurs d'emploi du territoire

- Bénéficier de missions proches de votre domicile
- Mettre en application vos compétences professionnelles
- Avoir un contrat de travail et un salaire
- Bénéficier d'un accompagnement individuel par une conseillère, pour vous aider dans vos démarches de recherche d'emploi
- Bénéficier du relais emploi : un ordinateur et un téléphone sont mis gratuitement à votre disposition pour vos contacts avec Pôle Emploi : inscription, consultation des offres d'emploi, actualisation mensuelle, création de votre espace personnel, avoir une attestation ... une professionnelle vous aide si nécessaire pour l'utilisation de l'outil informatique.
- Pouvoir louer un scooter pour vous rendre au travail (seulement pour les demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes « Les Portes de l'Anjou » et pour les bénéficiaires du RSA de la Communauté de Communes « du Loir » et « des Portes de l'Anjou ».

ESCALE à Durtal

Maison des Services Publics
11 rue Joseph Cugnot
Tel : 02 41 76 12 20
Email : escale-cg@orange.fr

ERDF ALERTE SUR DES PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES

Suite à des réclamations de clients, ERDF constate que des entreprises utilisent son nom, voire son logo, pour du démarchage commercial par téléphone, mail, ou présence physique.

ERDF informe qu'elle n'a aucun partenariat avec des entreprises de vente de moyens de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes...) ou de boîtiers de gestion de consommation et/ou de production et **ne réalise aucun démarchage commercial**.

Retrouvez plus d'informations à l'adresse : http://www.erdf.fr/se_premunir_des_fraudes

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

- **Démarchage téléphonique** : Ne transmettez pas vos références client (Point De Livraison) indiquées sur votre facture d'énergie.
- **Démarchage par e-mail** : Ne répondez pas si vous avez des doutes concernant l'origine d'un mail, n'ouvrez pas les pièces jointes. Signalez le message en le transmettant à l'adresse contact@erdf.fr.
- **Se méfier des logos**

Des lignes de transports scolaires sont mises en place entre :

- **Baracé et Tiercé** pour les écoles maternelles et primaires : départ Place de l'Église à 8h25 et retour Place de l'Église à 16h15 et à 12h15 le mercredi.
- **Baracé et Durtal** pour le Collège Les Roches : départ Place de l'Église à 7h48 et retour Place de l'Église à 17h12, et le mercredi retour à 12h49.
- **Baracé et Châteauneuf** pour le collège St François : départ Place de l'Église à 7h50 et retour Place de l'Église à 17h27, et le mercredi arrivée à 11h57.

SNCF

Deux gares sont situées près de notre commune : la gare d'Étriché et la gare de Tiercé sur l'axe Angers-Sablé-Le Mans.

Possibilité de contacter la SNCF : 0 810 324 324
www.ter-sncf.com
 Service relation Clients SNCF
 62973 ARRAS CEDEX 09.

TAD: Transport À la Demande

Depuis du 2 septembre 2013, un nouveau service de transport à la demande simplifie vos déplacements pour vous rendre en gare de Tiercé, du lundi au vendredi entre 7 h (1^{ère} prise en charge) et 19 h (dernière dépose).

Pour cela, il suffit d'appeler le 02 41 814 814, et de réserver votre trajet (aller et/ou retour) au minimum la veille pour le lendemain.

Le véhicule Anjoubus passe vous chercher à l'arrêt « Anjoubus à la demande » le plus proche de chez vous, à Baracé, place de l'Église. Pour les personnes à mobilité réduite, le TAD effectue une prise en charge à domicile.

Vous pouvez vous rendre en gare de Tiercé pour seulement **2,50 euros le trajet à l'unité** (tarifs encore plus avantageux avec le carnet de 10 tickets ou les abonnements).



COVOITURAGE 49

DE NOUVELLES AIRES DE COVOITURAGE !

**En Maine-et-Loire,
on roule ensemble !**

www.covoiturage49.fr



« En Maine-et-Loire, on roule ensemble ».

C'est sous ce slogan que le site www.covoiturage49.fr permet aux habitants du département effectuant les mêmes trajets de rentrer en contact gratuitement pour trouver des compagnons de route.

En ces temps de hausse des prix du carburant et de préoccupations écologiques, le **covoiturage** passe la démultipliée : réduction des frais de transport, de la fatigue et de l'émission de CO2 tout en partageant un moment solidaire et convivial.

Une livraison à domicile de repas préparés par le Foyer Perce Neige, est proposée aux personnes qui, pour raison de santé, ne peuvent effectuer les courses et la préparation des repas.

Les repas, préparés et livrés, sont déposés par un agent communal ou sont disponibles à Perce Neige.

Tarif au 1er janvier 2015 : 6.10 € le repas.

VOITUR'ÂGES

Créé en mai 2010 par l'Association « VOITUR'AGES Loir et Sarthe », ce service est destiné aux personnes ayant des difficultés de déplacement.

Ce service s'adresse aux habitants de la Communauté de Communes Loir et Sarthe : BARACE, CHEFFES, ETRICHE et TIERCE.

Pour tout renseignement, contacter la Mairie ou Mme RICHARD Christine au 02 41 76 94 16

Pour bénéficier du service, une adhésion de 3€ par an vous sera demandée.

Fin 2014, l'association compte 2 chauffeurs et 4 bénéficiaires, sur la Commune.

Si vous souhaitez être chauffeur bénévole et participer à cette démarche solidaire, **n'hésitez pas et faites vous connaître à la Mairie.**



TÉLÉALARME

La téléalarme est un dispositif d'alerte spécifiquement recommandée pour les personnes âgées, isolées, malades.

En cas de malaises, de chutes, amis ou famille peuvent être prévenus rapidement grâce au port du petit médaillon placé au tour du cou.

La téléalarme sécurise, c'est le moyen le plus sûr pour intervenir rapidement chez la personne âgée.

Pour tous renseignements : Mme THIBAUD : 02 41 37 56 70

Communauté de Communes Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin
49125 Tiercé

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique)

CLIC Nord Est Anjou

4 Avenue des Erables

49125 Tiercé

Mme ALEXANDRE

Tél : 06 84 70 46 79 - 02 41 89 14 54

clcnordestanjou@orange.fr



Permanences :

mercredi : 09h00 - 12h30

13h30 - 17h00

Le CLIC est un lieu d'accueil de proximité destiné à fournir aux personnes âgées et à leurs familles informations, conseils et orientation.

ANIMAUX ERRANTS

La divagation d'animaux et plus particulièrement celle des chiens cause des désagréments. Dans un but de sécurité et de tranquillité, cette divagation a été réglementée.

20 € : c'est le montant de l'amende, fixé par le conseil municipal, que les propriétaires vont devoir payer, si leurs animaux sont retrouvés sur la voie publique et mis en gardiennage dans le chenil communal.



Au service des familles

Maternité, horaires décalés, reprise d'emploi, surcroît de travail, maladie, enfant en situation de handicap, sortie d'hospitalisation, séparation, décès, besoin de garde en horaires atypiques ... Pour chaque situation, l'association ADMR de Durtal a des solutions et des professionnels qualifiés capables de vous seconder.

Accompagnement familial

Grossesse, naissance, séparation, maladie, hospitalisation, décès, ... Dans ces situations, l'ADMR vous seconde, veille au bien-être de votre famille, vous aide à vous organiser.

Garde d'enfants

L'ADMR s'adapte à vos horaires de travail et à vos contraintes. Vos enfants sont gardés chez vous, en toute sécurité, par des professionnels qualifiés et formés.
Un rythme plus reposant pour les enfants et moins de stress pour les parents.

Ménage, Repassage

Votre emploi du temps vous laisse peu de disponibilité ? Confiez-nous votre maison en toute tranquillité. Pour le ménage et le repassage, l'ADMR s'occupe de tout !



C'est l'aide à domicile qui vient me chercher à l'école et qui me donne mon goûter, m'aide dans mes leçons et joue avec moi.

Contactez-nous !

Association ADMR de Durtal 35 rue du Maréchal Foch – 49430 DURTAL
02 41 76 16 12 - durtal@asso.fede49.admr.org - www.49.admr.org

SOURIRES PART'AGÉS

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Le service personnes âgées de la Communauté de Communes a été créé il y a 1 an. Son objectif est de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées.

Pour ce faire, diverses manifestations ont eu lieu, notamment la première édition de la semaine bleue.

Atelier mémoire, équilibre, projection d'un film, marche, concert... autant d'animations qui permirent de réunir 116 participants autour de professionnels tel que kinésithérapeute et coordinatrice du CLIC. Chaque commune du territoire a ainsi accueilli les participants, comme à Baracé avec une randonnée pédestre, menée par Christine Richard.

Une activité va d'ailleurs être pérennisée puisque D. Heiblé proposera à toutes personnes intéressées de se retrouver les 5 et 19 janvier, le 3 février, les 2, 16 et 30 mars et enfin le 7 avril à la salle communale de Cheffes de 14h à 16h pour des ateliers remue-méninge. Inscriptions et renseignements au numéro indiqué ci-dessous.

L'autre mission de la CCLS fut de soutenir la création de l'association « sourires part'agés ».

Celle-ci a pour but de proposer des visites de convivialité au domicile. Promenade au bras, jouer, converser, goûter ensemble ... tel est le programme qui vise à rompre cette solitude avérée chez les personnes âgées.



Les premiers bilans sont très positifs puisque les personnes âgées qui reçoivent la visite des bénévoles sont ravies, voire touchées que l'on puisse tout simplement penser à elles.

Le bureau de cette nouvelle association composée aujourd'hui de 20 bénévoles est présidé par Cindy Bertron d'Etriché.

Pour tous renseignements sur ce réseau de bénévoles ou les animations : V. Chauvineau au 06.42.49.29.27

Pour toute commande de fioul, particuliers et agriculteurs peuvent appeler :

Mme Hélène RICHARD au 02.41.76.94.16 **avant 21 Heures.**

Rappel : date limite de commande le 15 du mois pour une livraison à partir du 20 du mois.

La commande de fioul est une commande groupée.

Cette organisation est faite par des bénévoles dans l'intérêt de la collectivité.



HÉBERGEMENTS

Gîte Launay

M. LAGACHE - 02.41.76.93.89

La Colombellière

Mme Christiane PAUL - 02.41.66.60.17

www.christiane-paul.perso.sfr.fr

L'Enclose

M. et Mme MEME - 02.41.69.38.34

www.pagesperso-orange.fr/enclose



COIFFEUR : MANU-VOGUE



Sans rendez-vous, tous les lundis
de 14h00 à 19h00
Salle Saint Julien à Baracé



LA TROUPE DE THÉÂTRE DES 3 RIVIERES FÊTE SES 30 ANS

Créée en 1985 par Bernard Guyard alors directeur de l'école Notre Dame de Tiercé et des parents d'élèves, la Troupe de Théâtre des 3 Rivières fête aujourd'hui ses 30 ans. Initialement montée pour permettre aux élèves de partir en séjour à la montagne, la troupe propose depuis, chaque année, une pièce choisie par les acteurs.



Ces acteurs, tous parents ou anciens parents d'élèves de l'école, répètent pendant plusieurs mois avant de faire profiter le public de leurs talents de comédiens. Tous bénévoles, ils participent à cette aventure avec passion et permettent à l'Association des parents d'élèves de l'Ecole Notre Dame d'accompagner les projets de l'école.

Marguerite Guyard qui a fêté ses 80 printemps il y a deux ans a toujours fait partie de cette grande aventure. Cette fois encore elle montera sur les planches du PAX, aux côtés des plus anciens comme Yves Raymond et des derniers arrivés comme Elodie Saulais et Cécile Thibaut.

« Drôle de pétition » écrite et mise en scène par Bruno MICHEL, raconte l'histoire d'un ministre du développement rural victime d'une crevasse qui trouve refuge dans un village où il a prévu de faire passer un tronçon d'autoroute. Nul doute qu'avant le dénouement, les spectateurs apprécieront l'humour de la pièce. De quoi réchauffer l'ambiance hivernale !

« Drôle de pétition » au Pax :

Vendredi 23 janvier 2015 à 20h30, Samedi 24 Janvier 2015 à 20h30

Dimanche 25 Janvier 2015 à 15h00

Mardi 27 janvier 2015 à 20h30

Vendredi 30 janvier 2015 à 20h30, Samedi 31 janvier 2015 à 20h30

Dimanche 1 février 2015 à 15h00

Tarif adulte 7.50€ et enfant 4.50€ - Réservations au 06.07.65.42.85 ou lors des permanences à l'école Notre Dame (site Primaire) les mercredis et samedis de 10h à 12h à compter du 10 janvier 2015.